

MAIRIE DE DOUAINS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 11 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le onze décembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du trois décembre deux mille vingt, s'est réuni à la salle communale afin de respecter les distanciations sanitaires dues à la COVID 19, en séance publique sous la présidence de Monsieur Vincent LEROY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs LEROY Vincent, DASSONNEVILLE Jean-Luc, VICKOFF Patrice, UHGETTO Philippe, TIRON Dominique, DOLLET Alain, Monsieur CONVOLTE Christophe, PLUTON Pascal, RASSE Christophe, GUETTARD Jean-Louis et Mesdames PICARD Sandrine, ERMACORA Marie-Paule, COUCHOURON Marie

ETAIT ABSENT Excusé :

Monsieur BARBIER Sébastien

ETAIT ABSENT

Madame PETIT Marie

Monsieur Christophe CONVOLTE a été désigné secrétaire de séance,

* * * *

Le compte rendu du conseil municipal du 29 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS

- Décision modificative n°1 (délib.38 bis-2020)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il est nécessaire de faire une décision modificative au BP 2020.

Afin de pouvoir effectuer le paiement du syndicat de voirie, avant fin décembre 2020, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le transfert de dépense imprévu dont le détail figure ci-après au chapitre 65, article 65541.

Crédits à ouvrir :

Dépense de fonctionnement : chapitre 65, article 65541 + 3 545.00 €

Crédit à réduire :

Dépenses de fonctionnement : chapitre 022 - 3 545.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

- Décision modificative n°2 (délib.39-2020)

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2020 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 - « Charges à caractère générales », article 615221: **+ 3 000 €**

Il est proposé de réajuster les crédits ouverts sur ce chapitre pour prendre en charge les factures des travaux de la salle communale.

En recettes de fonctionnement :

- Chapitre 073 - « impôts et taxes », article 73223 : **+ 3 000,00 €**

Il est proposé d'augmenter les crédits ouverts sur ce chapitre pour constater des versements supplémentaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

- **Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme entre SNA et la commune de Douains (délib.40-2020)**

Le Conseil Municipal de la commune de DOUAINS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.422-1 et L.422-8 ;

Vu la décision du Bureau Communautaire de Seine Normandie Agglomération autorisant Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme entre Seine Normandie Agglomération et ses communes membres en date du 15 octobre 2020 ;

Vu le projet de convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme entre Seine Normandie Agglomération et la commune ;

Vu le rapport de présentation du Maire ;

Considérant que la convention actuelle qui lie la commune et SNA arrive à terme le 31 décembre 2020 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une nouvelle convention actualisée, afin d'anticiper notamment les évolutions réglementaires telles que la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Considérant que cette convention a pour objet de définir les modalités financières de participation de la commune, la formalisation des échanges entre SNA et la commune ainsi que le domaine d'intervention du service commun ;

Considérant que la convention proposée sera conclue pour une durée de trois ans renouvelable une fois ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme entre Seine Normande Agglomération et la commune à intervenir ;

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 3 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier public et à Monsieur le Président de SNA.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

- Contrats d'Assurance des Risques Statutaires (délib. 40-2020)

Le Maire, expose :

- L'opportunité pour la commune, le syndicat, de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

Décide :

Article unique : La commune, charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption,

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune ou à l'établissement une ou plusieurs formules.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/22. Régime du contrat : Capitalisation

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

- Sortie du SIGES de la commune de Sainte Colombe Près Vernon (delib.41-2020)

Monsieur Le Maire soumet le projet suivant :

Sainte Colombe Près Vernon fait partie des communes membres de notre Syndicat.

Or, depuis plus de dix années, les collégiens de ce village sont scolarisés à Saint Marcel et ce lors de la modification de la carte scolaire.

Le président de SIGES a rencontré Monsieur Alain Jourdren, Maire de Sainte Colombe près Vernon à ce sujet. Un courrier a également été adressé à Monsieur le Préfet.

Monsieur Le Maire propose de bien vouloir accepter la sortie de cette commune du Syndicat.

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la sortie de la commune de Sainte Colombe Près Vernon du Syndicat Intercommunal de Gestion et de Construction des Equipements Sportifs Vernon/Ecos.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

- **Protocole offre de concours MGE Normandie (Delib.42-2020)**

Monsieur le Maire expose que l'implantation du Village des marques par la société MGE Normandie sur la ZAC du Normandie Parc de notre commune va créer un nouveau Pôle d'attractivité, d'investissements et d'intérêt touristique.

Monsieur le Maire expose que la précédente municipalité avait envisagé, pour tenir compte de cette attractivité, de prévoir la réalisation de travaux visant à moderniser nos infrastructures existantes, à accroître la sécurité des habitants de la commune et de leurs biens en particulier par la mise en place d'une vidéo protection sur le territoire de notre commune.

Monsieur le Maire expose son souhait de réaliser ces travaux et informe que la société MGE Normandie considère que ces travaux créeront des externalités positives dont elle bénéficiera et offre son concours, par une participation financière, à la réalisation de ceux-ci.
MGE Normandie propose à la commune un protocole d'accord sur cette offre de concours à la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire demande donc l'accord du Conseil Municipal pour finaliser, au mieux des intérêts de la commune, ce protocole d'accord.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents à l'unanimité

-Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la finalisation de ce protocole.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

- **Désignation d'un élu référent forêt bois (Delib.43-2020)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un « référent forêt-bois » qui sera le représentant et l'interlocuteur privilégié de la commune auprès de l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie.

Monsieur RASSE Christophe se propose.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité sa candidature.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

- **Schéma communal de la défense extérieur contre l'incendie (DECI) (Delib.44-2020)**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), instituée par la loi n° 2011-525 DU 17 Mai 2011 et mise en œuvre par le décret n° 2015-235 du 27 Février 2015, le rôle central du maire en la matière a été renforcée.

Monsieur le Maire expose également que de nombreux bâtiments, tant dans les Hameaux que le centre bourg, ne bénéficient pas d'une défense incendie conforme au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie approuvé par l'arrêté préfectoral du 1^{er} MARS 2017 approuvant ce règlement.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de rédiger un schéma communal de la défense extérieure contre l'incendie dont les objectifs principaux sont :

- de sécuriser les pouvoirs de police spéciale du maire.
- d'effectuer une analyse obligatoire des risques incendie des bâtiments de l'ensemble de la commune (Art. R2225-4 du Code Général des collectivités Territoriales).
- de réaliser un état exhaustif de l'existant de la DECI en vue de valider les dispositions antérieures.
- de déterminer les carences éventuelles dans la couverture des risques.
- éventuellement de présenter les demandes d'adaptation au règlement départemental de la DECI.
- de hiérarchiser les besoins complémentaires en matière de couverture des risques.
- d'anticiper les évolutions prévisible des risques.
- de permettre une planification de manière efficiente, à des coûts maîtrisés et favorisant les demandes de subventions.

Vu, le Code Général des collectivités territoriales.

Vu, la loi ° 2011-525 DU 17 Mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit.

Vu, le décret n° 2015-235 du 27 Février 2015.

Vu, l'arrêté préfectoral du 1^{er} Mars 2017 approuvant le Règlement Départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place la Défense extérieure contre l'incendie de notre commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents à l'unanimité.

-décide de procéder à la création du schéma communal de défense extérieure Contre l'Incendie.

-Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document y afférent.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

COVID

L'équipe du conseil municipal a distribué à chaque habitant 20 masques jetables, ainsi que 2 masques lavables par enfants de plus de 6 ans.

Si des habitants n'avaient pas reçu leurs masques jetables, qu'ils téléphonent à la mairie, ils leur seront remis.

Monsieur Le Maire informe que sur l'ensemble de la commune ont été distribués environ 3 200€ de masques en plus des achats de gels hydro-alcoolique, ainsi que les masques dotés par le département.

Pour information à compter du 15 décembre 2020, un couvre-feu est installé par le gouvernement de 20h à 6h.

Monsieur Le Maire informe que si des habitants rencontraient une nécessité, un besoin complémentaire en masque, gel ou autre demande, qu'ils n'hésitent pas à se manifester auprès de la mairie. Il ne faut en aucun cas écarter la sociabilisation, il faut rester soudé en cette période difficile.

SNA

- Appel à projet, fond de concours 2021

Monsieur Le Maire informe qu'il faut mettre à jour le tableau de suivi des actions inscrites au contrat de territoire.

La commune de Douains a inscrit deux projets dans ce contrat :

- Revitalisation du centre-bourg de Douains, avec la création d'un logement et d'un commerce multi-services
- Aménagement de l'ancienne bibliothèque en logement.

Le conseil municipal décide de laisser inscrit au contrat de territoire le projet de revitalisation du centre-bourg et de retirer l'aménagement de l'ancienne bibliothèque en logement.

L'ensemble des élus décide d'inscrire au contrat de Territoire, en plus du projet revitalisation du centre-bourg :

- Installation de vidéo protection
- Changement de la chaudière de la mairie.

SIVU

Monsieur Le Maire a assisté aux décisions d'attribution d'appel d'offre.

L'entreprise retenue est la société VERLEYEN pour les crédits de fonctionnements et d'investissements.

Lors de la réunion du 09 décembre 2020, du Syndicat de Voirie, un point a été fait sur les travaux de voirie en fonctionnement, ainsi que les travaux d'investissement, soit une dépense totale de travaux de voiries pour 2020 de 512 587.86 €

SCEA PERAULT

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré avec Monsieur Dassonneville 1er adjoint, madame Virginie SENE-ROUQUIER sous-préfète de l'Eure, le 27 novembre dernier à la sous-préfecture des Andelys.

Cette réunion s'est déroulée en présence de monsieur Jean-François DROBNIK, chef du pôle environnement de la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Eure (DDPP) et de monsieur Patrick DENIS, secrétaire général du Pôle Juridique Interministériel (PJI).

Le but de la rencontre était d'échanger sur la pertinence de l'arrêté municipal N° 42-2020 pris par monsieur le maire, concernant les conditions de mise en œuvre du règlement sanitaire départemental (RSD) dans la commune pour les élevages bovins.

Il faut dire que par un courrier du 23 novembre 2020, monsieur le préfet de l'Eure nous faisait part de son recours gracieux nous demandant de retirer cet arrêté.

La problématique abordée en réunion a concerné en particulier le statut environnemental actuel de l'élevage de la SCEA Pérault, qui fait débat, et son statut futur qui devrait être déterminé précisément par décision préfectorale. Les aspects de conformités aux règlements départementaux sanitaires et de sécurité incendie ont été évoqués.

Finalement, en considérant que la préfecture va tenir compte des difficultés en rapport aux exigences de défense extérieure contre l'incendie de l'exploitation, et avec l'assurance que le cadre strict de l'éligibilité au RSD sera respecté si la décision retenue s'y inscrit : monsieur le maire a déclaré que cet arrêté municipal (lequel est perçu comme interférant avec la future décision préfectorale) sera retiré.

POINT SUR LES COMMISSIONS

Commission URBANISME :

Monsieur Natas, représentant de Mc Arthur Glen propose, concernant les remblais effectués à l'Est de la zone Nord du Normandie Parc, de réaliser un aménagement paysager consistant à niveler ceux-ci pour créer une plateforme provisoire à +2.00 mètres du terrain naturel ainsi qu'à amplifier les vagues devant le projet au long de l'autoroute et de créer des boisements sous forme de haies bocagères recoupant la plateforme.

Des plans de ce projet ont été remis en Mairie et une déclaration préalable d'aménagement sera faite.

Commission affaires sociales :

Les colis de nos aînés : la distribution aura lieu le samedi 12 décembre 2020, à partir de 10h. Les colis seront distribués par les élus et les membres du CCAS. Chaque Aîné, se verra offrir une bouteille de champagne par foyer et un colis par personne. Cette distribution au porte à porte va permettre à chacun de pouvoir échanger.

Commission travaux :

Monsieur Tiron, responsable de la commission travaux, nous fait l'historique des travaux réalisés et en cours sur 2020 :

- Acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse
- Remplacement d'une débroussailleuse et d'un souffleur, suite au vol au dépôt
- Achat de 10 banderoles de décoration de Noël
 - o A la salle communale
- Réfection de la peinture, changement des radiateurs de chauffage et réaménagement de la cuisine avec l'électroménager
- Installation prochainement d'un portillon et d'un portail motorisé
- Réalisation d'un dallage de la cour
- Rénovation du préau
- Changement des gouttières mitoyennes

- Cimetière :
- Réfection prochainement des allées du cimetière
 - Eglise
- Aménagement place de l'Eglise, création de dallage
 - Vestiaire Foot :
- Remplacement du chauffe-eau électrique
 - Elagage
- Eclaircissement des arbres à la mare rue du Vivier et au dépôt communal

SIVOS

La prochaine réunion du SIVOS sera le 15 décembre 2020.

Les délégués de SIVOS ont proposé au Président du SIVOS aux salariés de faire des formations, mais la réponse apportée par le Président du SIVOS est qu'ils ont les formations nécessaires.

Il est relevé un manque de communication au sein du SIVOS.

Communication

Monsieur le Maire propose la sortie du Bulletin municipal pour Janvier 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Antenne Relai: Madame Debruyne est venue en mairie en octobre dernier afin de nous proposer d'implanter une antenne relai pour bénéficier de meilleur réseau avec nos téléphones portables. Au dernière nouvelle ont été réalisé un panoramique photo et madame Debruyne attend la validation finale de l'ingénierie radio.

Lorsque que nous aurons cette validation, une information sera faite aux habitants, afin d'avoir le retour de chacun.

La fibre : Monsieur le Maire rappelle qu'il a signé l'achèvement de travaux avec levée de réserve pour le branchement de la fibre.

Il faut compter 3 mois de mise en commercialisation pour le branchement, ce qui devrait permettre un accès aux habitants début 2021.

Les 1000 cafés :

Monsieur Vickoff, s'est entretenu par téléphone sur le projet des 1000 cafés avec monsieur le Maire et la responsable du projet.

Il existe 14 cafés qui ont ouvert avec cette association en France

Une enquête commerciale est faite en amont du projet afin que celui-ci soit pérennisé dans le temps.

Pour ouvrir un café il faut une licence IV. Depuis 2019, pour favoriser l'implantation de commerce, ces derniers peuvent obtenir cette licence en faisant une formation à la CCI d'Evreux.

Les habitants recevront prochainement un questionnaire sur la mise en place de ce commerce.

Vente à emporter : Monsieur le Maire a reçu Madame Gautier, qui va ouvrir prochainement un commerce ambulant de sandwich chaud. Elle est actuellement à l'étude de faisabilité. Un accord lui a été donné pour s'installer sur la place de l'Eglise lorsque son entreprise ouvrira.

Cheval, rue du Vivier : Monsieur et Madame BOUAKLINE Benoit, propriétaires du cheval en pâturage rue du vivier sont venus nous informer en mairie qu'une personne a déposé dans le pré un ballot de paille sans accord, ce qui a mis en danger l'équilibre alimentaire du cheval. Ils

tiennent à rappeler que leur cheval est suivi régulièrement par son vétérinaire et qu'au vu de son âge il est en bonne santé. Un mail d'information a été envoyé aux habitants.
A noter, qu'il est très gourmand et qu'une nourriture inappropriée et trop abondante lui entraîne des abcès dans les pieds.

Animation : Monsieur le Maire informe que Madame REKIK, responsable de « la Rûche qui dit oui », a sollicité un RDV. Monsieur Le Maire la rencontrera prochainement.

Fin de séance 23h00

Vincent LEROY,
Maire

Vincent LEROY Maire	Jean-Luc DASSONNEVILLE 1 ^{er} adjoint	Patrice VICKOFF 2 ^{ème} adjoint	Philippe UHGETTO 3 ^e adjoint
Dominique TIRON 4 ^{ème} adjoint	DOLLET Alain <i>Arrivé à 21h00</i>	BARBIER Sébastien <i>Absent excusé</i>	RASSE Christophe
PLUTON Pascal	PICARD Sandrine	ERMACORA Marie- Paule	CONVOLTE Christophe
GUETTARD Jean-Louis	COUCHOURON Marie	PETIT Marie <i>absente</i>	